

Après la sortie d'hibernation des reptiles, la majorité des morsures de serpents survient entre avril et octobre. Et notre région est la plus exposée en France. Quelques précautions s'imposent.



Pays de la Loire : région la plus concernée

Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) rapporte annuellement de 273 à 375 cas d'exposition à des serpents terrestres de 2010 à 2016. La répartition mensuelle des cas montre une forte saisonnalité des morsures d'avril à septembre, liée à leur sortie d'hibernation. L'analyse régionale met en évidence que **la région Pays de la Loire est effectivement la première concernée : 22,4 % des administrations de sérum anti-venin de vipères ont été réalisées dans notre région** (de 2012 à 2016).

Comment éviter d'être mordu

Le risque d'être mordu par un serpent est normalement quasi-nul. Celui-ci augmente en période estivale, dans les zones chaudes et rocailleuses. Les serpents sont sourds ; ils réagissent très vite aux signaux visuels par la fuite. Qu'ils soient venimeux ou non, ils ont tendance à fuir l'homme et ne mordent que pour se défendre, lorsqu'un individu leur marche dessus ou les approche. Voici quelques conseils à suivre pour éviter la morsure :

- **Évitez d'approcher un serpent**, même s'il est immobile et semble mort, et ne l'attaquez
- **Évitez de soulever des pierres**, en dessous desquelles ils peuvent se terrer
- **Entretenez votre terrain**, les herbes hautes pouvant représenter un refuge idéal pour un serpent
- Privilégiez les **chaussures montantes et les pantalons**
- **Marchez à pas appuyés** : les secousses suffisent à faire fuir les serpents
- La nuit, **équipez-vous d'une lampe torche** lors de vos déplacements.

Une attention particulière doit être apportée à la protection des enfants car le rapport poids/quantité de venin leur est défavorable et leur petite taille peut être à l'origine de morsures délicates.

Quels sont les symptômes en cas de morsure ?

- Une fois sur deux environ, le serpent venimeux n'injecte pas son venin lors de la morsure : c'est une « morsure sèche » qui n'engendre que des **symptômes locaux**.
- En cas d'injection de venin, on parle d'**envenimation** : des symptômes généraux apparaissent et leur importance dépend de la dose de venin présente dans l'organisme. En plus de la marque des crochets, une douleur vive survient et un œdème local apparaît (gonflement, rougeur, chaleur, ...). Dans les cas les plus graves, l'œdème peut s'étendre au-delà de la zone mordue et le patient peut présenter des complications générales nécessitant une prise en charge hospitalière rapide et l'administration d'un sérum antivenimeux.
- D'autres symptômes généraux dus à la **toxine** peuvent également apparaître après un délai variable (une demi-heure à plusieurs heures) lorsque la quantité de venin injectée par l'animal est importante : des symptômes digestifs, cardiovasculaires, respiratoires, une confusion.
- Certaines personnes sont **allergiques au venin** de serpent et peuvent présenter un choc anaphylactique. En l'absence d'un traitement d'urgence adapté et d'une hospitalisation, ce choc anaphylactique comporte un risque vital. Si vous avez déjà été victime d'une réaction allergique très forte de ce type, gardez toujours sur vous une trousse d'urgence contenant un stylo d'adrénaline auto-injectable.



À ne pas faire en cas de morsure

Il faut prendre garde à **ne pas inciser la plaie**, ce qui pourrait surinfecter la morsure ou favoriser la nécrose des tissus.

Autre idée reçue dangereuse, l'utilisation d'un garrot. Il est à proscrire puisque le venin se répand tout de même dans le corps et il peut également provoquer des nécroses graves. Les bagues et bracelets doivent donc être retirés sous peine de jouer le rôle de garrot.

N'essayez pas d'aspirer le venin.

Tout ce qui accélère le rythme cardiaque de la victime est à éviter comme le fait de la soutenir en position debout ou les excitants (thé, café, alcool).

Ne posez pas de glace ou de pommade sur la morsure.

N'injectez aucune substance : **L'utilisation des kits anti-venins est inefficace** et retarde souvent la prise en charge.

Ne quittez pas la personne mordue jusqu'à sa prise en charge médicale.



À faire en cas de morsure

Si vous vous faites mordre par un serpent (non exotique), **assurez-vous en premier lieu qu'il s'agit d'une morsure de vipère.** La blessure a la forme de deux piqûres, tels deux crochets plantés dans la peau. Si ce n'est pas le cas, vous avez sûrement affaire à une morsure de couleuvre, non venimeuse et donc sans gravité.

Le second réflexe en cas de morsure de vipère doit être **l'appel des secours** : le 15 (Samu) ou le 112 (numéro d'urgence européen).

La victime doit être rassurée, même si elle commence à ressentir des crampes et des engourdissements. La position allongée, avec immobilisation du bras ou de la jambe, est celle qui convient le mieux.

En attendant l'arrivée des secours, mettez la victime en position latérale de sécurité, nettoyez la blessure à l'eau et au savon puis appliquez un antiseptique.

Otez les bagues, les montres, les chaussures et tout ce qui peut serrer la zone mordue car celle-ci va se mettre à gonfler.

Essayez de mémoriser l'aspect du serpent (sa taille, sa couleur, la forme de sa tête) mais ne cherchez pas à l'attraper.

En cas de douleur, utilisez uniquement le paracétamol et en aucun cas un anti-inflammatoire, ou d'aspirine qui augmente le risque de saignement.



EN SAVOIR +

Consultez le site internet de l'ARS : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>
Rechercher le mot-clé « Serpent »